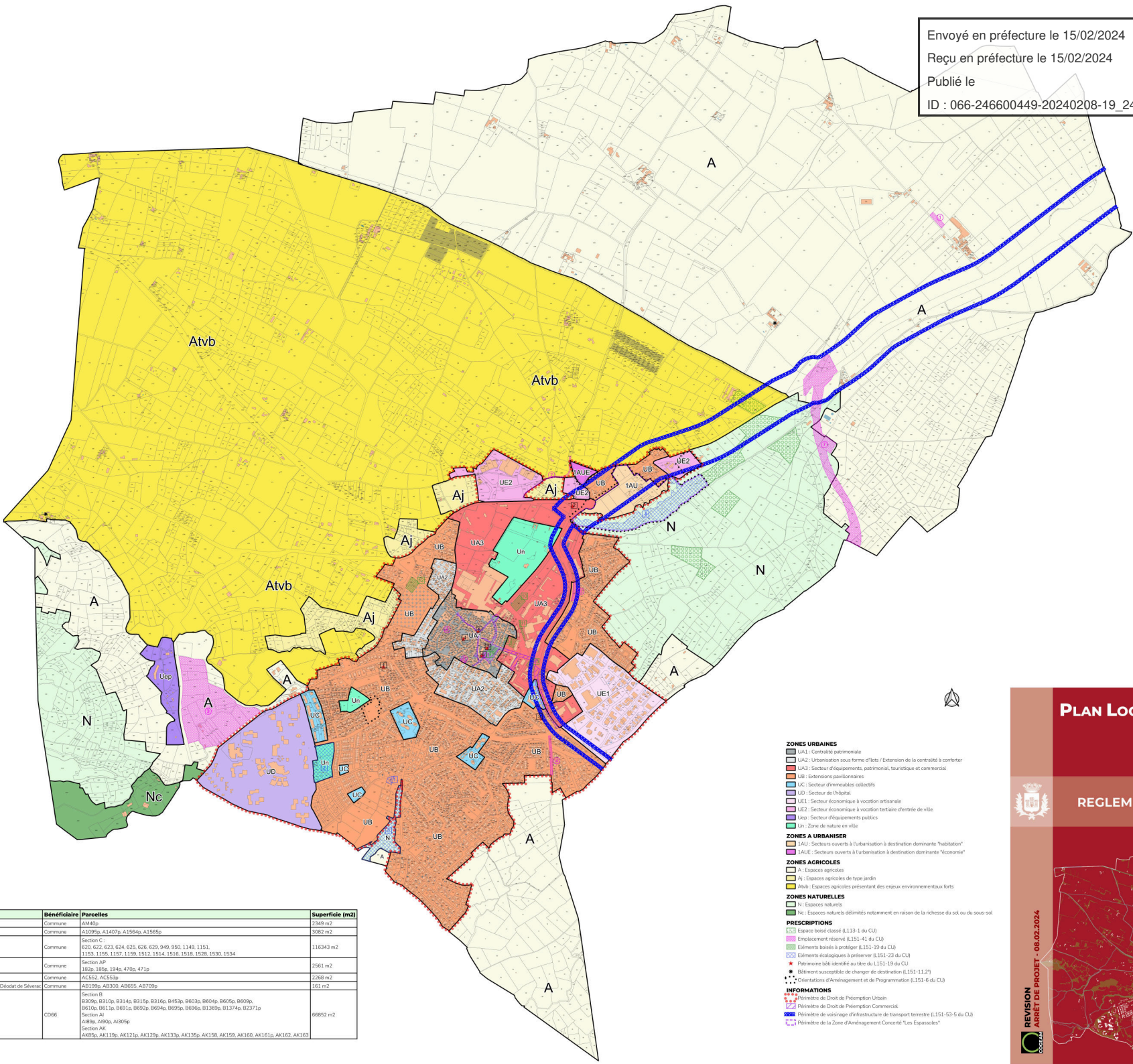




- ZONES URBAINES**
- UA1 : Centralité patrimoniale
 - UA2 : Urbanisation sous forme d'îlots / Extension de la centralité à conforter
 - UA3 : Secteur d'équipements, patrimonial, touristique et commercial
 - Un : Extensions pavillonnaires
 - UC : Secteur d'immeubles collectifs
 - UD : Secteur de l'hôpital
 - UE1 : Secteur économique à vocation artisanale
 - UE2 : Secteur économique à vocation tertiaire d'entrée de ville
 - UB : Secteur d'équipements publics
 - Un : Zone de nature en ville
- ZONES A URBANISER**
- 1AU : Secteurs ouverts à l'urbanisation à destination dominante "habitation"
 - 2AU : Secteurs ouverts à l'urbanisation à destination dominante "économie"
- ZONES AGRICOLES**
- A : Espaces agricoles
 - Aj : Espaces agricoles de type jardin
 - Avsb : Espaces agricoles présentant des enjeux environnementaux forts
- ZONES NATURELLES**
- N : Espaces naturels
 - Nc : Espaces naturels délimités notamment en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- PRESCRIPTIONS**
- Espace bois classé (L113-1 du CU)
 - Emplacement réservé (L151-41 du CU)
 - Éléments naturels à protéger (L151-19 du CU)
 - Éléments écologiques à préserver (L151-23 du CU)
 - Patrimoine bâti identifié au titre du L151-19 du CU
 - Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-11.2)
 - Chartes d'Aménagement et de Programmation (L151-6 du CU)
- INFORMATIONS**
- Périmètre de Droit de Préemption Urbain
 - Périmètre de Droit de Préemption Commercial
 - Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (L151-53-5 du CU)
 - Périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté "Les Espaces"

PLAN LOCAL D'URBANISME

THUIR

PIECE IV.B

REGLEMENT GRAPHIQUE 2/2

ECHELLE 1 : 7 000

REVISION

ARRÊT DE PROJET - 08.02.2024

COCCAC

N°	Désignation	Bénéficiaire	Parcelles	Superficie (m2)
1	Création d'une station d'épuration	Commune	AM40p	2349 m2
2	Rectification de la RD85	Commune	A109p, A1407p, A1564p, A1565p	3082 m2
3	Création d'un bassin d'écoulement de crues sur la Trecade	Commune	Section C: 620, 622, 623, 624, 625, 626, 629, 949, 950, 1149, 1151, 1153, 1155, 1157, 1159, 1512, 1514, 1516, 1518, 1528, 1530, 1534	116343 m2
4	Élargissement à 10 m de l'ancien chemin de Terrats	Commune	Section AP: 163p, 165p, 174p, 477p, 471p	2561 m2
5	Amenagement et équipement public	Commune	AC152, AC153p	2268 m2
6	Réservation pour déviation des bords des bd. Jean Jaurès, Marceau et rue Dodolet de Séverac	Commune	AB199p, AB300, AB605, AB709p	161 m2
7	Amenagement de la RD612 - déviation de Thuir et Lupia	CD66	Section B: 8300p, 8311p, 8314p, 8315p, 8453p, 8603p, 8604p, 8605p, 8607p, 8610p, 8611p, 8691p, 8692p, 8694p, 8695p, 8696p, 8136p, 81374p, 82371p Section AJ: AB89p, AB90p, A305p Section AK: AK85p, AK115p, AK121p, AK129p, AK133p, AK135p, AK158, AK159, AK160, AK161p, AK162, AK163	66852 m2